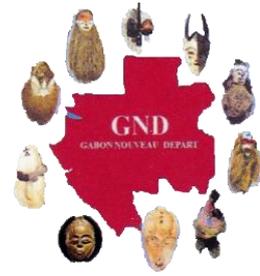


**LE MOUVEMENT CITOYEN
GABON NOUVEAU DEPART**

« Montrer le Chemin à la Nation et à l'Humanité »
+ 241 04 76 64 57



« DECLARATION URGENTE DU MOUVEMENT CITOYEN GABON NOUVEAU DEPART »

SUR

**LES ACCORDS DE COOPERATION FRANCE-GABON, LA POLITIQUE NATIONALE DE LA
REPUBLIQUE GABONAISE SELON LA CONSTITUTION ET LA CONQUÊTE SPATIALE CAUSE DU
DEREGLEMENT CLIMATIQUE**

**Mesdames et Messieurs,
Chers Compatriotes,**

Le Gabon et la France nous ont formé pour les servir. En conséquence, servir le Gabon et la France doit être notre seule priorité pour les générations futures. Ne pas le savoir, pour servir l'ignorance, c'est faire insulte à notre Histoire Commune.

Le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART, présidé par Roland Désiré ABA'A MINKO, est une association composée de citoyens appartenant à des obédiences politiques diverses, qui a pour mission de Montrer Le Chemin à la Nation et à l'Humanité.

Pour votre gouverne, je suis Guy Arlain NANG ENGO, Porte-Parole du Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART, Porte-Parole du Candidat Roland Désiré ABA'A MINKO à l'Élection Présidentielle du 27 Août 2016 et pour la presse nationale et internationale Directeur de Campagne du Candidat Roland Désiré ABA'A MINKO à l'Élection Présidentielle du 27 Août 2016.

Je suis Professeur Principal de Chimie-Biologie-Géologie et Spécialiste en interdépendance des êtres vivants diplômé de l'Ecole Normale Supérieure du Gabon (ENS) , Expert en Analyse et Evaluation de Projets et Spécialiste en étude de faisabilité diplômé de l'Institut Sous-Régional Multisectoriel de Technologie Appliquée, de Planification et d'Evaluation de Projets (ISTA) et Spécialiste du Suivi-Evaluation par la Gestion Axée sur les Résultats formé par l'ACBF.

Dans le cadre de l’Affaire ABA’A MINKO du 16 Juin 2017, j’ai été arrêté le 17 Juin 2017 puis placé en garde à vue pendant 10 jours à la Police Judiciaire. Le 27 Juin 2017, le Président ABA’A MINKO et moi avons été présentés au Procureur de la République puis placé sous mandat de dépôt à la Prison Centrale de Libreville. Le 28 Septembre 2018, j’ai été placé en liberté provisoire sous caution par une Ordonnance de Mise en Liberté Provisoire Sous Caution du Tribunal de Première Instance de Libreville par l’intervention de mon Avocat, Maître Célestin MBA ONDO, après 15 mois de détention. Et le 26 Juin 2019, par une Ordonnance de Non Lieu du Tribunal de Première Instance de Libreville, j’ai été disculpé après deux années d’instruction du dossier.

A cet effet, le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART remercie la Justice gabonaise pour cette issue heureuse en faveur de son Porte-Parole, tout en implorant cette dernière à faire preuve d’indulgence exceptionnelle et de clémence républicaine en faveur du Président Roland Désiré ABA’A MINKO.

**Mesdames et Messieurs,
Chers Compatriotes,**

S’agissant de l’URGENCE SUR LES ACCORDS DE COOPERATION FRANCE-GABON, il est important de faire remarquer que la Constitution de la 1^{ère} République Gabonaise reste marquée par un certain nombre d’incongruités difficile à accepter après plus de 25 modifications constitutionnelles en 59 ans. Il s’agit entre autres :

- De l’absence dans notre Constitution de la date du 17 Août 1960, date de naissance de l’Etat Gabonais, date de l’Indépendance du Gabon, date de notre entrée dans le Concert des Nations, date de notre accession à la Souveraineté Internationale ;
- De l’absence dans notre Constitution de la France, nom de notre puissant Colonisateur ;
- De l’absence dans notre Constitution du Franc CFA, notre monnaie parrainée par la France ;
- Et de l’absence dans notre Constitution des neuf provinces du Gabon que sont l’Estuaire, le Haut-Ogooué, le Moyen-Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l’Ogooué-Ivindo, l’Ogooué-Lolo, l’Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem.

Pour un Etat dit indépendant, de telles omissions sont inacceptables et intolérables pour l'Histoire du Gabon. Pourquoi des omissions aussi graves ? Sommes-nous réellement un Etat indépendant ? Ou sommes-nous un Etat avatar de la France ?

En effet, il ressort de la lecture du numéro spécial du Journal Officiel de la République Gabonaise, Deuxième Année N°19 du 18 Août 1960, plusieurs aberrations. Comment peut-on justifier légalement l'urgence de la signature à Paris le 15 Juillet 1960 de l'ACCORD PARTICULIER portant transfert à la République Gabonaise des compétences de la Communauté, entre le Gouvernement de la République Française représenté par Michel DEBRE et le Gouvernement de la République Gabonaise représenté par Léon MBA, avant même que le territoire français du Gabon ne devienne un Etat Souverain le 17 Août 1960 ? De plus, comment peut-on justifier légalement aussi l'urgence de la signature à Libreville le 17 Août 1960 de l'ACCORD PARTICULIER sur les conditions de participation de la République Gabonaise à la Communauté, entre le Gouvernement de la République Française représenté par Jean FOYER et le Gouvernement de la République Gabonaise représenté par Léon MBA, le jour même de la proclamation officielle de notre Indépendance sur la base d'une autorisation du 1^{er} Août 1960 de l'Assemblée Législative du Gabon ?

Pire encore ! Avant le 17 Août 1960, le territoire français du Gabon disposait-il déjà d'un Chef d'Etat pour signer des Accords de Coopération qui engagent le Peuple Gabonais ? Nous aimerions aussi comprendre pour connaître à quel moment exactement le territoire français du Gabon est devenu un Etat Souverain ? Est-ce avant la proclamation de son Indépendance ? Ou est-ce après la Proclamation de son Indépendance ?

La réponse à toutes ces interrogations est toute simple : le Gabon devient un Etat Souverain après la proclamation de son Indépendance le 17 Août 1960. Et la logique aurait voulu que la signature des Accords de Coopération entre l'Etat Gabonais et l'Etat Français se fasse après le 17 Août 1960, à l'instar des Accords de Coopération entre l'Etat Français et l'Etat Sénégalais signés deux jours après l'indépendance du Sénégal.

En fait, vu le déroulement des faits, avant le 17 Août 1960, le Gabon n'était rien d'autre qu'un territoire français et donc la France, où ne vivaient que des françaises et des français. En conséquence, tous les accords signés avant cette date entre les parties sont considérés, sur le plan du droit, comme des accords internes à la France c'est-à-dire Franco-Français et non des Accords de Coopération entre la République Française et la République Gabonaise.

Là est une des vérités qui mérite d'être dite sur ces accords. Pour le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART, les Accords de Coopération entre la France et le Gabon sont donc des Accords Léonins qui méritent d'être révisés obligatoirement sur le principe gagnant-gagnant.

A cet effet et dans l'intérêt des générations futures, le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART, tout en demeurant vigilant, sans faiblesse et sans haine, demande au Président de la République Gabonaise d'initier des démarches constructives avec le Président de la République Française pour une révision en profondeur des Accords de Coopération signés entre la France et le Gabon le 15 Juillet 1960 à Paris et le 17 Août 1960 à Libreville.

Toutefois, si ces démarches s'avèrent infructueuses, le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART suggère au Président de la République Gabonaise et aux deux Chambres du Parlement réunies en Congrès de mettre en application les dispositions de l'Article 86 de la Constitution Française de la 5^{ème} République du 04 Octobre 1958 relatives à la transformation du statut d'un Etat membre de la Communauté par l'organisation d'un referendum d'autodétermination sur la RENONCIATION DE NOTRE INDEPENDANCE SOUS CONDITIONS.

Et, si le OUI l'emporte, le Président de la République Gabonaise devra faire officiellement une DECLARATION DE RENONCIATION A NOTRE INDEPENDANCE SOUS CONDITIONS, afin que le Gabon redevienne officiellement un Territoire de la France et donc réintègre juridiquement l'Union Européenne. Ainsi et très rapidement, les gabonaises et les gabonais redevenus des françaises et des français pourront pleinement et dignement jouir de toutes les richesses que regorge le territoire français du Gabon, ainsi que des avantages des citoyennes et des citoyens de l'Union Européenne.

En vérité, si ce saut qualitatif du courageux Peuple Gabonais en matière de bien-être se concrétise, la République Gabonaise devenue Territoire Français sera considérée incontestablement comme une référence mondiale en termes d'accélération géostratégique du développement durable au cœur de l'Afrique, dans ce 3^{ème} Millénaire de tous les dangers et de tous les défis.

Mesdames et Messieurs,

Chers Compatriotes,

S'agissant DE L'URGENCE SUR LA POLITIQUE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE SELON LA CONSTITUTION, nous savons tous que le Gabon a pour devise UNION-TRAVAIL-JUSTICE. Pour tout Homme d'Etat qui pense d'abord aux intérêts des générations futures, cette devise n'est pas une utopie, ni une chimère, encore moins une arlésienne.

UNION-TRAVAIL-JUSTICE sera une réalité entière, concrète et palpable dans le Gabon de demain, pour les gabonaises et les gabonais de demain. Car, UNION-TRAVAIL-JUSTICE est rigoureusement le seul et l'unique Programme de Développement de la Société Gabonaise sous la houlette de notre Hymne Nationale, la CONCORDE, de notre Drapeau Tricolore, le VERT-JAUNE-BLEU, de notre Sceau de la République, la MATERNITE ALLAITANTE et de notre Blason de la République, le GARDIEN DU TEMPLE.

Ce Programme de développement de la Société Gabonaise, qui a été pensé, conçu et adopté par les pairs fondateurs de la Jeune République Gabonaise est subdivisé chronologiquement sur une longue période en trois Projets de Société, à savoir :

- Le Projet de Société de l'Union pour la Constitution de la 1^{ère} République ;
- Le Projet de Société du Travail pour la Constitution de la 2^{ème} République ;
- Et le Projet de Société de la Justice pour la Constitution de la 3^{ème} République.

Un Programme de développement de la Société Gabonaise dont chaque Président de la République est le Garant parce qu'il jure sur la Constitution d'assurer le Bien-Être au Peuple Gabonais.

Pour le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART, l'indicateur pertinent de mesure de l'atteinte de l'Unité Nationale dans notre pays est : l'arrivée en tête

d'une Election Présidentielle au Gabon de deux Candidats issus de deux ethnies minoritaires. Signal fort significatif que les gabonaises et les gabonais votent désormais pour les idées portées par un candidat, et non pour l'ethnie du candidat. Preuve incontestable que les ethnies majoritaires ont largement voté en faveur des ethnies minoritaires pour leurs idées politiques novatrices.

Dans cette logique, le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART est heureux d'annoncer aux gabonaises et aux gabonais que Notre Unité Nationale a été atteinte le 27 Août 2016, date de l'arrivée en tête d'une Election Présidentielle au Gabon de deux Candidats issus de deux ethnies minoritaires, à savoir : Ali BONGO ONDIMBA de l'Ethnie TEKE grâce à son projet politique L'EGALITE DE CHANCE et Jean PING de l'Ethnie MYENE grâce à son projet politique LE GABON A L'ABRI DE LA PEUR ET DU BESOIN.

Cet indicateur pertinent, clé de notre hymne nationale LA CONCORDE, nom de notre 1^{er} Quotidien d'Informations Générales L'UNION, témoigne à suffisance que les gabonaises et les gabonais forment désormais un seul et même peuple indivisible depuis le 27 Août 2016 : LA NATION GABONAISE. Indicateur de taille, qui sonne également le glas de la 1^{ère} République Gabonaise 56 ans après notre Indépendance, pour un basculement entier du Gabon Uni vers la 2^{ème} République pour asseoir le TRAVAIL synonyme de diversification de notre économie.

En effet, l'avènement de notre UNION 56 ans après notre Indépendance, nous permet donc de déduire que le Programme de développement de la Société Gabonaise UNION-TRAVAIL-JUSTICE se fera sur 3 fois 56 ans soit sur 168 ans, à savoir :

- Le Projet de Société de l'UNION programmé par les pairs fondateurs du Gabon pour s'exécuter de 1960 à 2016 ;
- Le Projet de Société du TRAVAIL programmé par les pairs fondateurs du Gabon pour s'exécuter de 2016 à 2072 ;
- Et le Projet de Société de la Justice programmé par les pairs fondateurs du Gabon pour s'exécuter de 2072 à 2128.

En définitive, UNION-TRAVAIL-JUSTICE est donc de façon irrévocable, la seule et l'unique Politique Nationale de la République Gabonaise selon la Constitution. Une

Politique Nationale qui a pour chaîne de résultats en gestion axée sur les résultats : **Produit : Union du peuple gabonais de 1960 à 2016- Réalisation 1 : Travail du peuple gabonais de 2016 à 2072- Réalisation 2 : Justice du peuple gabonais de 2072 à 2128- Impact : Bien-Être du peuple gabonais de 2128 à plus.**

Une Politique Nationale qui a pour indicateurs cibles de performance en gestion axée sur les résultats :

- L'arrivée en tête d'une Election Présidentielle au Gabon de deux Candidats issus de deux ethnies minoritaires, indicateur cible de L'UNION du peuple gabonais ;
- Un taux de chômage au Gabon voisin de 0%, indicateur cible du TRAVAIL du peuple gabonais ;
- Un taux de pauvreté au Gabon voisin de 0%, indicateur cible de la JUSTICE du peuple gabonais ;
- Et une espérance moyenne de vie au Gabon supérieure à 80 ans, indicateur cible du BIEN-ÊTRE du peuple gabonais.

C'est pourquoi, 59 ans après notre accession à l'Indépendance, le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART, tout en demeurant vigilant, sans faiblesse et sans haine, demande au Président de la République Gabonaise de faire asseoir les forces vives de la Nation aux fins de penser, de concevoir puis d'adopter la Constitution de la 2^{ème} République Gabonaise qui aura pour vision le TRAVAIL c'est-à-dire la diversification totale de notre économie, socle nécessaire et suffisant pour atteindre la justice sociale dans le cadre de la 3^{ème} République.

Et si cette Concertation Nationale est convoquée par le Président de la République Gabonaise dans l'unité, la concorde et la fraternité, le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART fera les douze propositions suivantes dans l'intérêt des générations futures :

- 1- Pour fixer définitivement le statut du Gabon face à la France : Révision des Accords de Coopération France-Gabon ou Renonciation à notre Indépendance sous Conditions ;
- 2- Pour compléter la Constitution de la République Gabonaise : Intégration du 17 Août 1960, de la France, du Franc CFA et des neuf provinces du Gabon ;

- 3- Pour éviter que les partis politiques du Gabon soient juges et parties dans l'organisation des élections politiques synonyme de conflits d'intérêts et donc de mal gouvernance : Gestion des élections politiques par la Société Civile ;
- 4- Pour réaliser des économies énormes dans le budget de l'Etat afin de financer le développement du Gabon : Adoption de l'Election Unique des Partis Politiques tous les 9 ans synonyme d'élection proportionnelle intégrale permettant d'abord à la formation politique victorieuse de désigner en interne le Président de la République, le Premier Ministre, le Président du Parlement et les Présidents des Collectivités locales, puis une répartition des postes au Gouvernement et des sièges électifs au prorata des résultats de ladite élection ;
- 5- Pour une meilleure prise de décision au Parlement dans un cadre d'égalité des forces politiques provinciales : Adoption de l'égalité politique des neuf provinces synonyme d'égalité du nombre de parlementaires d'une province à une autre ;
- 6- Pour respecter l'équilibre naturel entre la gabonaise et le gabonais : Adoption de la parité homme-femme au Gouvernement et au Parlement ;
- 7- Pour stopper la croissance exponentielle des éléphants blancs dans le secteur public, asseoir une réelle continuité du service public et assurer un meilleur suivi-évaluation des politiques publiques : Adoption d'un Gouvernement Constitutionnel synonyme de stabilité des intitulés des portefeuilles ministériels ;
- 8- Pour atteindre la démocratie intégrale et garantir la légitimité des élus politiques dans un cadre d'égalité citoyenne : Adoption du vote de l'enfant mineur par le truchement de son parent adulte lors des élections politiques ;
- 9- Pour réduire significativement le train de vie de l'Etat : Suppression du Conseil Economique, Social et Environnemental, du Conseil National de la Démocratie et du Sénat ;
- 10- Pour sauver la jeunesse gabonaise de la dépravation des mœurs et des fléaux de l'incivisme grandissant : Restauration du service militaire obligatoire dès l'âge de 18 ans ;

- 11- Pour mettre fin au chômage des gabonaises et des gabonais : Adoption d'une politique constitutionnelle de l'adéquation formation-emploi et de la flexibilité professionnelle décente ;
- 12- Pour matérialiser l'éveil du Gabon dans cette aurore qui se lève, encourage l'ardeur, qui vibre et soulève enfin notre essor vers la félicité : Adoption d'un Drapeau tricolore avec les bandes Vert-Jaune-Bleu en position verticale à l'instar du Drapeau français.

**Mesdames et Messieurs,
Chers Compatriotes,**

S'agissant enfin de L'URGENCE SUR LA CONQUÊTE SPATIALE CAUSE DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE, il est temps que la classe politique comprenne que dans l'Univers la distance entre deux astres obéit à la formule suivante : $d = \sqrt{\frac{GMm}{F}}$. Une formule où d symbolise la distance séparant deux astres dans l'Univers, G symbolise la gravité, M symbolise la masse de l'astre le plus volumineux, m symbolise la masse de l'astre le moins volumineux et F symbolise la Force d'attraction universelle. Une formule qui prouve clairement que la distance entre deux astres dans l'Univers varie en fonction des masses des astres. Une formule qui témoigne que la distance qui sépare deux astres dans l'Univers augmente lorsque les masses des deux astres augmentent. Une formule qui affirme sans ambages que la distance qui sépare deux astres dans l'Univers diminue lorsque les masses des deux astres diminuent.

A cet effet, et dans l'hypothèse d'une augmentation des masses respectives du Soleil et de la Terre, on constatera tout naturellement une augmentation de la distance Soleil-Terre déclenchant un refroidissement climatique sur la Planète Terre. Mais, dans l'hypothèse d'une diminution des masses respectives du Soleil et de la Terre, on constatera en conséquence une diminution de la distance Soleil-Terre déclenchant un réchauffement climatique sur la Planète Terre.

Fort de ces vérités scientifiques plus que certaines, il est donc juste de nous poser la question suivante : comment évoluent les masses globales du Soleil et de la Planète Terre de nos jours ?

A cet effet et selon la célèbre formule d'Albert EINSTEIN $E=MC^2$, où E symbolise l'énergie, M symbolise la masse et C symbolise la célérité de la lumière, on comprend aisément que lorsqu'un corps perd de l'énergie, sa masse diminue. De même, lorsqu'un corps gagne de l'énergie, sa masse augmente. En appliquant tout simplement cette formule au Soleil qui brille depuis 4.6 Milliards d'années en libérant des quantités d'énergie astronomique dans l'Univers, on est donc libre d'affirmer ce jour et sans conteste que la masse globale du Soleil, estimée initialement à environ 1.989×10^{30} KG, est en diminution permanente.

De même, selon le Docteur Chris SMITH et les calculs du Physicien Dave ANSEL de l'Université de Cambridge, en dépit du fait naturel que la Planète Terre reçoive chaque année 40 000 tonnes de poussières de l'espace, notre chère Terre s'allège approximativement de 50 000 tonnes chaque année. Ce constat scientifique vérifiable s'explique par la perte d'énergie de son Noyau soit environ 16 tonnes par an, de la perte importante d'Hydrogène dans l'espace par les vents solaires soit environ 95 000 tonnes par an et de la perte d'Hélium dans l'espace par les vents solaires soit environ 1 600 tonnes par an. Alors, la masse globale de la Planète Terre, estimée initialement à environ 6×10^{24} KG, est également en diminution permanente.

En définitive, la masse globale du Soleil et la masse globale de la Planète Terre sont en diminution permanente de nos jours. Ce qui signifie donc que la distance entre le Soleil et la Planète Terre diminue d'une année à une autre de façon naturelle : C'EST LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE.

Mais, depuis le 04 Octobre 1957, la diminution naturelle de la masse globale de la Planète Terre a été accélérée par l'Humanité qui a décidé d'envoyer dans l'espace des objets terrestres dans le cadre de la conquête spatiale. Cette volonté profonde de l'Humanité à conquérir l'espace depuis 62 ans via le SPOUTNIK 1, se traduit de nos jours par la présence dans le cosmos de milliards d'objets en provenance de la Planète Terre : c'est le cas des satellites artificiels, des sondes spatiales, des fusées spatiales, des navettes spatiales, des stations spatiales habitées, des rovers, des atterrisseurs, des impacteurs, des ballons et des débris spatiaux divers d'origine terrestre.

S'il est vrai que la conquête spatiale a amélioré de façon significative les avancées technologiques en matière de communication, de télécommunication, de recherche et autres, il est aussi vrai que la masse globale de la Planète Terre soit désormais en diminution accélérée par des envois massifs dans l'espace des inventions spatiales, que la distance Soleil-Terre estimée à environ 149.6 millions de KM soit également en diminution accélérée, et que la distance Terre-Lune estimée à environ 384 400 KM soit également en diminution accélérée. Et, vu le rôle central joué par le Soleil et la Lune dans le fonctionnement global de l'écosystème qu'est la Planète Terre, on comprend sans difficulté aucune que le biotope ou milieux physiques et la biocénose ou êtres vivants subissent de graves perturbations causées par une accélération de cette migration planétaire.

De plus, de nos jours on enregistre en orbite autour de la Planète Terre : plus de 2 630 satellites artificiels actifs, près de 3 396 satellites artificiels inactifs, environ 7 000 objets composés de coiffes et réservoirs de fusées, environ 11 604 débris spatiaux de taille mesurable et des millions de débris spatiaux trop petits pour être identifiés. Tous ces millions d'objets terrestres en orbite autour de la Planète Terre ont généré un immense nuage spatial qui grossit d'une année à l'autre. Un immense nuage composé de déchets spatiaux qui freinent progressivement toutes les nuits la sortie des radiations infrarouges de la Terre vers l'espace, amplifiant ainsi l'accélération du réchauffement climatique sur la Planète Terre : C'EST LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE,

Devons-nous poursuivre dans cette voie sans issue ?

Il est donc clair que cette question s'adresse en réalité aux 25 pays les plus puissants au monde en 2019 d'après le Business Insider, à savoir : les Etats-Unis d'Amérique, la Russie, la Chine, l'Allemagne, le Royaume-Unis, la France, le Japon, l'Israël, l'Arabie Saoudite, la Corée du Sud, les Emirats Arabes Unis, le Canada, l'Iran, la Suisse, l'Australie, la Turquie, l'Inde, l'Italie, l'Iraq, le Singapour, la Suède, le Pakistan, l'Espagne, le Qatar et la Belgique.

Face à cette catastrophe naissante et pour interpeller solennellement les 25 pays les plus puissants au monde, le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART, tout en demeurant vigilant, sans faiblesse et sans haine, demande au Président de

la République Gabonaise de faire une Déclaration à la Tribune des Nations Unis sur la Conquête Spatiale Cause du Dérèglement Climatique sur la Planète Terre.

**Mesdames et Messieurs,
Chers Compatriotes,**

Le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART est heureux de conclure sa DECLARATION URGENTE SUR LES ACCORDS DE COOPERATION FRANCE-GABON, LA POLITIQUE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE SELON LA CONSTITUTION ET LA CONQUÊTE SPATIALE CAUSE DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE.

A cet effet et sur instructions expresses du Président Roland Désiré ABA'A MINKO, le Mouvement Citoyen GABON NOUVEAU DEPART déclare solennellement qu'il remettra, le moment venu, au Président de la République Gabonaise LE SECRET POUR L'ERADICATION DANS LE MONDE DES STOCKS DE DECHETS NUCLEAIRES ET DES STOCKS DE DECHETS PLASTIQUES.

Merci de Votre Attention !